

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-169
Occupation du domaine public
*Rue du Parc – rue Eugène
Guillaume*

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise Cyril DEULVOT;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Cyril DEULVOT est autorisée à installer un échafaudage à l'angle de la rue du Parc et de la rue Eugène Guillaume en raison de travaux de réfection de toiture et de façade, du lundi 2 au vendredi 27 septembre 2024.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise Cyril DEULVOT qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : L'entreprise Cyril DEULVOT, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.